



République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	22	28	06
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

L'an 2022, le Mercredi 13 Avril à 8h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 07 Avril 2022.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (8h10) - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE (08h40) M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE (8h37) - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO.....(22)

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

07/04/2022

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

REPRÉSENTÉS : Mme Fabienne FARAJE (ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO) - M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL) - Mme Valérie ARICIQUE (ayant donné procuration à Mme Jocelyne MOCKA) - Marie-Pierre DAMAS (ayant donné procuration à Jean-Philippe NOËL) M. Claude JERSIER (ayant donné procuration à Mme Josette OTTO) - M. Frantz RUPAIRE (Départ à 10h12, ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA)(06)

ABSENTE : Mme Laurence LAROCHELLE(01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Monsieur Serge SACILE a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

D_20220413_16
**PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU
PROJET DE REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le code de la voirie routière notamment les Articles L141-1 à L141-13 ;
- **CONSIDERANT** l'étude de faisabilité visant à estimer le coût de ces travaux, fournie par le bureau d'étude LYANNAJ CONSULTING ;
- **CONSIDERANT** le rapport de M. Le Maire ;



971-219711322-20220429-11-DE

Réception par le Préfet : 29-04-2022

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 29-04-2022

Séance du 13 Avril 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE,

A L'UNANIMITEArticle 1 : D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

Nature des dépenses par principaux postes (voir étude de faisabilité jointe)	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
TRAVAUX ET GROS ŒUVRES	459 970	Autofinancement : dont emprunt : dont autres ressources :	91 944	20 %
		<u>Aides publiques sollicitées</u> <u>(*)</u> : - Etat (DETR) :	367 976	80 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	459 970 €	Total des recettes	459 970 €	100 %

Article 2 : D'AUTORISER le Maire à solliciter l'Etat via l'APP DETR 2022 pour le financement de cette opération et de signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE